

DELIBERATION N° 06/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 avril 2026

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. RUBANY, M. JEGOUZO, M. NITOU SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme HAI, Mme DIOP, M. PEULVAST, M. SAHED, Mme LÉPINARD, Mme NAZEF, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF.

Excusés et ont donné procuration : Mme BAYKAN à M. BOURÉ, Mme JAABIRI à Mme TIZNITI, M. FLORIN à Mme MAICHOUF.

Absents : M. DE SA TORRES, M. VELÉ.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : Désignation des représentants à différents syndicats intercommunaux et divers organismes

Monsieur le maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal et qu'en application de l'article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu de désigner des représentants du conseil municipal auprès des différents syndicats intercommunaux :

Le **S.E.Y.** (Syndicat d'Energie des Yvelines) : la ville a adhéré à ce syndicat par délibération du 26 mars 2003.

Conformément aux statuts de ce syndicat, il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant, Monsieur le Maire propose :

Titulaire :

- **M. Gérard PROD'HOMME**

Suppléant :

- **M. Jean-Marc RUBANY**

Le **S.M.S.O.** (Syndicat mixte d'aménagement de gestion et d'entretien des Berges de Seine et de l'Oise).

Conformément aux statuts de ce syndicat, il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant, Monsieur le Maire propose :

Titulaire :

- **M. François MAILLARD**

Suppléant :

- **M. François ENGUEHARD**

Collège des « Ville Porte du Parc Naturel Régional du Vexin Français » : par délibération du 23 juin 2005, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français afin d'être reconnue comme « ville porte ».

Ce parc naturel est géré par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

La convention précise que la Commune de Limay disposera d'1 représentant titulaire et d'1 suppléant au sein du Collège des villes portes du Syndicat mixte.

Monsieur le Maire propose :

Titulaire :

- **M. François ENGUEHARD**

Suppléant :

- **M. François MAILLARD**

Le comité de suivi de site (CSS) du bassin industriel de Limay, Gargenville et Porcheville.

La commission de suivi de site (CSS) autour du bassin industriel de Limay, Gargenville et Porcheville a été créée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2014. Les membres de la commission sont nommés par le Préfet pour une durée de 5 ans.

Il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la ville de Limay à cette commission.

Titulaire :

- **M. Jean-Marc RUBANY**

Suppléant :

- **M. Gérard PROD'HOMME**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE : DE DESIGNER les représentants à différents syndicats intercommunaux et divers organismes, conformément à la proposition de Monsieur Le Maire, figurant ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le

14 AVR. 2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignations des représentants à différents syndicats intercommunaux et divers organismes

Date de transmission de l'acte : 13/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB-06-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260407-DELIB-06-2026-DE

Date de décision : 07/04/2026

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants